



Syndicat National des Télécoms CFE-CGC

Communiqué du 5 août 2016

Les promesses n'engagent que ceux qui y croient... Mais les salariés SFR n'ont pas la mémoire courte.

Trompés hier, ils n'accordent plus aucun crédit aux engagements, même écrits, d'une Direction qui a fait du mensonge son cheval de bataille économique et qui tente à nouveau de les leurrer - en leurrant certaines organisations syndicales - au moyen d'un plan de départ prétendument « volontaire » auquel ne croiront que ceux qui le voudront bien.

Pour sa part, la CFE CGC, 2^{ème} organisation syndicale de SFR GROUP, n'accorde aucun crédit aux déclarations grandiloquentes de la Direction Générale qui se réjouit de la signature d'un accord présenté comme le fruit d'un dialogue social particulièrement constructif avec les partenaires sociaux (alors qu'il n'a été signé que par deux organisations syndicales (CFDT et UNSA)) et en affirmant qu'il s'agirait d'un outil nécessaire pour s'adapter plus rapidement aux exigences du marché des télécoms. En fait, un accord pour accélérer le départ d'un nombre impressionnant de salariés et laisser ceux qui resteront en proie à une charge de travail sans cesse grandissante et à un climat social très détérioré.

La CFE-CGC refuse d'apporter son soutien à cet accord que la direction et les organisations signataires ont eu l'indécence de fonder expressément sur les engagements pris par le Groupe ALTICE lors du rachat de SFR alors que ces engagements ont été de manière grossière trahis par la direction qui a sciemment menti aussi bien aux pouvoirs publics qu'aux salariés du Groupe SFR lorsqu'elle en a fait l'acquisition il y a 29 mois.

Mensonges, lorsqu'elle s'est engagée à ne procéder, dans les trois années suivantes, c'est-à-dire jusqu'en avril 2017, à conserver 8.500 emplois chez SFR et 2.400 chez Numericable, annonçant même son intention de recruter 200 salariés supplémentaires dans les fonctions techniques et commerciales. Depuis, le Groupe a perdu environ 1.200 collaborateurs... 11% de l'effectif. Et bien sûr, les représentants du personnel n'ont jamais été consultés sur cette politique de réduction délibérée des effectifs, ce qui caractérise une entrave au bon fonctionnement de ces institutions représentatives du personnel, et donc une infraction pénale que la CFE-CGC s'emploiera à faire sanctionner. Certes, cette compression majeure de l'effectif a été organisée sans procéder à des licenciements économiques, trop coûteux pour la Direction sans doute, et elle a fait dans la plus parfaite duplicité en incitant les salariés à quitter le Groupe sans les remplacer, ce qui revient strictement au même en terme d'emploi puisque les postes sont supprimés et la charge de travail est répartie sur les salariés restants, créant une surcharge de travail et augmentant les risques psychosociaux de manière alarmante.

Mais pour Patrick DRAHI, ce n'est pas assez. Avec une rare indécence, il affirme que « les salariés SFR savent qu'ils sont en sureffectif » et que l'engagement de maintien de l'emploi était « inopportun » en le comparant à une garantie DARTY.... Tellement inopportun qu'il l'a violé aussi vite qu'il l'a signé.

Pour la CFE CGC, ces mensonges sont des manœuvres frauduleuses susceptibles de caractériser une véritable escroquerie au sens de l'article 313-1 du Code Pénal et elle entend agir en ce sens.

Que font les pouvoirs publics qui ont été floués tout comme les salariés en accordant la licence SFR au Groupe ALTICE en 2014 en contrepartie de l'engagement de maintien de l'emploi ? Ils refusent d'intervenir et organisent des pseudo-réunions pour feindre de se soucier de la mise au chômage prochainement de 5.000 salariés ! Sans compter les quelques 3.000 postes de sous-traitance (internes ou externes), des 500 CDD, des 650 contrats de professionnalisation en alternance, qui seront très fortement impactés et dont personne ne parle. Les externalisations ne les intéressent pas non plus La seule intervention gouvernementale se limite à une petite amende de 15 millions d'euros à Altice/Numericable pour d'autres engagements non tenus par ALTICE au moment du rachat de SFR.

Aujourd'hui encore, l'entreprise promet qu'il n'y aura pas de licenciements. Et pour cause, elle a déjà montré son savoir-faire en la matière : licencier sans licencier. Et pour faire bonne figure, elle promet que ces 5000 départs se feront « volontairement ». Mais de quel volontariat parle-t-on ? Des volontaires qui voudront quitter l'entreprise du fait de la très grave détérioration du climat social depuis sa reprise en main par ALTICE et la mise en place d'une politique de ressources humaines pathogène ? Ou de ceux qui n'auraient pas la bonne idée de partir « spontanément » et que la Direction saura désigner comme « volontaires » en leur faisant comprendre qu'ils n'ont aucun avenir dans le Groupe ?

Comment peut-on sérieusement proposer – et accepter – un accord qui repose sur la suppression d'un nombre considérable de postes tout en le présentant comme un plan de départ volontaire ? Un salarié dont le poste est supprimé et qui n'a donc ni travail ni perspective de reclassement dans un groupe qui réduit ses effectifs est-il vraiment « volontaire » au départ ?

Quant au « dialogue social particulièrement constructif » vanté par la Direction, il faut souligner que la Direction s'est bien gardée de présenter aux partenaires sociaux, la stratégie, le projet industriel, l'organisation cible et donc de les informer sur les postes, les métiers, les bassins d'emplois qui sont impactés et destinés à être supprimés, condition préalable à tout dialogue social sérieux et à tout accord de volontariat. La Direction a donc attendu des organisations syndicales qu'elles signent aveuglément en lui faisant confiance, ce à quoi elle n'est que partiellement parvenue.

La CFE-CGC ne peut lui (re)donner sa confiance et elle s'emploiera, le cas échéant judiciairement, à dénoncer et faire sanctionner les graves mensonges et manquements par lesquels la Direction s'est illustrée depuis plus de deux années.

Elle luttera aussi bien pour que les salariés ne soient pas aspirés dans un plan de départ volontaire dont ils ne veulent majoritairement pas que pour les salariés restant, afin qu'ils puissent retrouver un climat de travail sain et non attentatoire à leur santé.

Contact :

- Laurent Lucas, Président du Syndicat National des Télécoms CFE-CGC
laurent.lucas@snt-cgc.org (06-09-70-19-53)